

1-CONDITIONS GENERALES 2011: emplacement mobil home yourte et caravane

Le fait de séjourner sur le camping implique **l'acceptation du règlement intérieur**. Tout manquement grave entraîne l'expulsion immédiatement.

Le règlement est affiché à l'accueil.

L'adhésion à une assurance annulation ou interruption de séjour est proposée.

Les visiteurs sont admis à titre payant durant la journée après s'être présentés à la réception. Les animaux sont admis à titre payant au camping et doivent être tatoués, vaccinés et toujours tenus en laisse. Il est interdit de les laisser seuls. Le ramassage des déjections est exigé.(sacs à l'accueil et gratuit)

Les chiens de première catégorie sont interdits.

Chaque emplacement prévoit le stationnement d'un véhicule, s'il y a un 2^{ème} véhicule il devra être laissé sur le parking du camping. **Il est strictement interdit de stationner dans les allées du camping pour des raisons de sécurité.**

Un badge magnétique pour les barrières, vous sera remis à l'accueil à votre arrivée .

Nos prix comprennent l'accès aux différentes structures : aires de jeux, tables de ping-pong, aires de boules, terrain multisports.

ANNULATION DE SEJOUR :

Une assurance annulation peut vous être proposée.

Voir Bon de souscription à remplir à la fin du document.

> à 15 jours avant le début du séjour > at 15 days before your stay > Mehr als 2 wochen vor dem Aufenthalt	Remboursement 50 % Refund 50 % 50% der Mietgebühren
< à 15 jours avant le début du séjour < at 15 days before your stay < Weniger als 2 wochen vor dem Aufenthalt	Aucun remboursement No reservation will be refunded Die Kauton wird nicht zurückerstattet

2-CLAUSES PARTICULIERES POUR LES EMPLACEMENTS

Conditions de réservation :

Le camping accepte la réservation d'emplacement afin de garantir à sa clientèle une place pour le jour de son arrivée sans frais supplémentaire mais avec le versement d'un acompte déductible du montant du séjour.

L'arrivée en camping est possible à partir de 13 heures et jusqu'à 19h30.

Passé cette heure un **gardien de sécurité prendra le relais**. Pour le contacter il vous suffit de composer le n° de l'accueil(02.99.89.01.90) et votre appel sera directement transféré sur le portable du gardien.

Le solde du séjour sera à régler au plus tard la veille du départ.

3-CLAUSES PARTICULIERES DE RESERVATION DE LOCATION DE MOBIL-HOME

Conditions de réservation :

Le prix de la location inclut l'eau, l'électricité et le gaz.

Deux animaux, tatoués, vaccinés sont autorisés par location. L'animal est facturé en supplément. Les déjections seront ramassés et évacués dans les sacs fermés (gratuit à l'accueil). Il est interdit de laisser l'animal seul dans le mobil-home. Les chiens de première catégorie sont interdits.

Les draps sont fournis dans la location du mobil-home. Le locataire peut à tout moment venir à la réception chercher de nouveaux draps.

Un mobil-home peut accueillir 6 personnes maximum. Cas particuliers nous contacter Certains mobil-homes permettent la mise en place d'un lit bébé dans la chambre des parents. (Nous contacter.) et possibilité de louer un lit bébé à la réception (sous réservation uniquement).

ARRIVEE à partir de 16heures et jusqu'à 19h30.

Passé cette heure un gardien de sécurité prendra le relais. Pour le contacter il vous suffit de composer le n° de l'accueil (02.99.89.01.90) et votre appel sera directement transféré sur le portable du gardien.

DEPART avant 12 heures.

Le solde est à verser 1 mois avant l'arrivée.

UN DEPOT DE GARANTIE de 500 € sera versé par chèque ou emprunte bancaire à l'arrivée.

La location et la parcelle doivent être laissées en parfait état de propreté ; le nettoyage est à la charge du locataire. Possibilité de choisir le **forfait ménage (60 €)**.

Au départ, un état des lieux contradictoire avec celui que vous nous aurez rempli dans les 2 jours suivant votre arrivée : vérification de l'inventaire et de la propreté du mobil-home. En cas de propreté douteuse ou de dégâts constatés lors de celui-ci par le personnel du camping, des frais de réparation ou de ménage pourront vous être facturés et déduits directement du dépôt de garantie.

En cas de déclaration inexacte du locataire, (nombre de personnes différent à l'arrivée ou durant le séjour de celui initialement prévu) la correction tarifaire sera faite immédiatement. Le nombre de personnes ne doit en aucun cas dépasser le nombre de personnes autorisé soit 6 par mobil-home.

3-CLAUSES PARTICULIERES DE RESERVATION DE LOCATION YOURTE ET CARAVANE

Conditions de réservation :

Deux animaux, tatoués, vaccinés sont autorisés par location. L'animal est facturé en supplément. Les déjections seront ramassés et évacuées dans les sacs fermés (gratuit à l'accueil). Il est interdit de laisser l'animal seul dans la yourte ou dans la caravane. Les chiens de première catégorie sont interdits.

Les draps ne sont pas fournis dans la location de la yourte et de la caravane. Possibilité de louer des draps : 15€/lit

possibilité de louer un lit bébé à la réception (sous réservation uniquement)

ARRIVEE à partir de 13heures et jusqu'à 19h30.

Passé cette heure un gardien de sécurité prendra le relais. Pour le contacter il vous suffit de composer le n° de l'accueil (02.99.89.01.90) et votre appel sera directement transféré sur le portable du gardien.

DEPART avant 12 heures.

Le solde est à verser 1 mois avant l'arrivée.

UN DEPOT DE GARANTIE de 500 € sera versé par chèque ou emprunte bancaire à l'arrivée.

La location et la parcelle doivent être laissées en parfait état de propreté ; le nettoyage est à la charge du locataire. Possibilité de choisir **le forfait ménage (au temps passé !)**

Au départ, un état des lieux contradictoire avec celui que vous nous aurez rempli dans les 2 jours suivant votre arrivée sera effectué : vérification de l'inventaire et de la propreté de la yourte ou de la caravane. En cas de propreté douteuse ou de dégâts constatés lors de celui-ci par le personnel, des frais de réparation ou de ménage pourront vous être facturés et déduits directement du dépôt de garantie.

En cas de déclaration inexacte du locataire, (nombre de personnes différent à l'arrivée ou durant le séjour de celui initialement prévu) la correction tarifaire sera faite immédiatement. Le nombre de personnes ne doit en aucun cas dépasser le nombre de personnes autorisé soit 5 personnes maximum dans la yourte et 3 maximums dans la caravane.

4-CLAUSES PARTICULIERES DE RESERVATION DE LOCATION CABANE

Les animaux sont interdits.

Un **DEPOT DE GARANTIE de 500€** par chèque, espèces ou emprunte de carte bancaire est demandé.

[Comment réserver ?](#)

par courrier : service réservations

par télécopie : 02 99 89 01 16

par téléphone : 02 99 89 01 90

Demandes d'information et de réservation

Il vous suffit de nous adresser un courrier, de nous envoyer un email à contact@campingdeschevrets.fr ou de téléphoner au 02 99 89 01 16 pour obtenir nos disponibilités. Notre hôtesse vous indiquera alors la marche à suivre. A l'issue de votre appel, vous serez informé du montant total de votre séjour et des modalités de versement. Nous nous efforcerons de respecter vos souhaits.

1. REGLEMENTS

Montant du séjour à verser en intégralité à la réservation.

Dès réception du règlement dans les 7 jours suivant votre demande, vous recevrez un bon d'échange à remettre lors de votre arrivée sur lequel figureront les informations pratiques de votre séjour. Attention : votre option de réservation peut être levée en cas de retard de paiement du séjour, le délai d'option étant fixé à 7 jours.

2. MOYENS DE PAIEMENTS ACCEPTÉS

- Virement bancaire : SARL CAMPING DES CHEVRETS LA GUIMORAIS 35350 ST COULOMB

Domiciliation : SOCIETE GENERALE
ST MALO ROCABEY

RIB : 30003 01718 00020550872 80

IBAN : FR76 30003 01718 00020550872 80

- Chèque bancaire ou postal, à l'ordre du Camping des Chevrets (comptes français uniquement).

- Carte bancaire : Eurocard, Mastercard, Visa

- Chèques Vacances

Attention : il est impératif d'indiquer la référence de votre réservation avec votre paiement.

3. CAPACITE

Le nombre de personnes mentionné par logement dans nos tarifs correspond à l'occupation maximale autorisée compte tenu de l'équipement disponible. Il ne peut être dépassé pour des raisons de sécurité et d'assurance.

4. GARANTIES « SPECIALE CABANES »

Compte tenu de la spécificité de cet hébergement, une garantie annulation spécifique est comprise dans le prix de la location

Dans tous les cas, la garantie annulation* ne sera pas remboursée.

*forfait de 2€ par cabane quelle que soit la durée de votre séjour.

Celle-ci vous couvrira pour les clauses précisées ci-dessous :

a - Modification ou annulation de séjour par vous-même AVANT votre arrivée :

En cas de maladie grave, accident grave ou décès et sur présentation d'un certificat médical ou de décès la garantie spécifique cabane vous remboursera l'intégralité de votre règlement.

Pour tout séjour annulé de plus de 30 jours avant la date d'arrivée, et n'entrant pas dans les clauses d'annulations mentionnées ci-dessus, nous retiendrons l'équivalent de 30% du séjour. Entre 30 et 8 jours avant le séjour, il sera retenu 60% du montant. Pour tout séjour annulé dans les 7 jours précédant la date d'arrivée, interrompu ou non consommé pour quelque raison que ce soit, la totalité du montant du séjour réservé sera redevable ou restera acquise à La Cabane en l'Air .

b - Modification ou annulation de séjour par La Cabane en l'Air AVANT votre arrivée :
En cas d'alerte météo orange, avec des événements extérieurs annoncés, indépendants de notre volonté, tels intempéries, tempête ou orage, la direction se réserve le droit d'annuler votre séjour pour des raisons de sécurité. Dans ce cadre, nous vous proposerons le report de votre séjour en cabane à une date ultérieure, dans les 12 mois courants.

- Modification ou annulation de séjour par le client AVANT votre arrivée : En cas d'alerte météo orange, avec des événements extérieurs annoncés, indépendants de votre volonté, tels intempéries, tempête ou orage, si vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer et seulement dans ce contexte météorologique particulier, nous vous proposerons le report de votre séjour en cabane à une date ultérieure, dans les 12 mois courants.

c - Modification ou annulation de séjour par La Cabane en l'Air SUR SITE :
En cas d'alerte météo Orange, avec des événements extérieurs annoncés, indépendants de notre volonté, tels intempéries, tempête ou orage, la direction se réserve le droit d'annuler votre nuit en cabane, pour des raisons de sécurité.
Un relogement dans d'autres types hébergements vous sera proposé selon nos disponibilités et sans supplément.
Aucune autre indemnité ne pourra être réclamée.
Uniquement si nous n'avons pas de solution de relogement disponible, l'intégralité des sommes versées vous sera remboursée (garantie annulation déduite) ou un report de date vous sera proposé,
dans les 12 mois courants.

d - Modification ou annulation de séjour par vous-même SUR SITE : dans le cas d'un refus d'accéder à votre cabane (peur, vertige...), un relogement dans d'autres types hébergements vous sera proposé selon nos disponibilités et sans supplément.
Aucune autre indemnité ne pourra être réclamée.

5. TARIFS

Les tarifs figurant sur notre site Internet ou nos brochures sont susceptibles d'être modifiés en fonction des conditions économiques ou de dispositions réglementaires, ils s'entendent toutes taxes comprises.

6. ENFANTS = à partir de 3 ans

7. CONDITIONS PARTICULIERES

Le Camping des Chevrets propose un hébergement atypique, sans eau ni électricité. Il ne pourra se tenir responsable d'un départ anticipé pour cause de froid, humidité, ou autre

raisons liées au confort. Le client se doit de se munir de vêtements adéquats et couverture supplémentaire si nécessaire

8. ANIMAUX

Nos amis les animaux domestiques ne sont pas admis dans nos cabanes.

9. OBJETS DE VALEUR

Il est recommandé de ne pas laisser d'objets de valeur dans les hébergements.

10. RECLAMATION

Toute réclamation relative à un séjour doit être adressée par lettre recommandée avec A.R. dans les 30 jours qui suivent le séjour à l'adresse suivante :

Camping des Chevrets – La Guimorais – 35350 St Coulomb

11. LITIGE

En cas de litige, seule la compétence du Tribunal de Saint-Malo est reconnue.

Dépôt de garantie :

A votre arrivée nous vous demanderons le versement d'un **dépôt de garantie de 500€** pour couvrir le cas échéant le coût du matériel endommagé ou manquant et une remise en état des lieux. Payable par chèque ou C.B., il vous sera restitué lors de votre départ.

Un livre d'or est à votre disposition dans chaque cabane, afin de recueillir vos impressions.

Le jour de votre départ, la cabane doit être libérée avant 12h. Il vous est demandé de laisser l'endroit aussi propre que possible et de restituer le matériel confié à l'endroit indiqué. Vous êtes attendu à l'Accueil pour les dernières formalités.

Assurance anulation / Demande de souscription
Cancellation insurance / application form

Coordonnées de l'assuré (Details the insured)

Nom (last name) : Prénom (first name) :
 Adresse (address) :
 Ville (town) : Code postal (post code) :
 Tel. Domicile (home phone N°) :
 E-mail :

Votre séjour (your stay)

Date d'arrivée (arrival date) : .../.../... Date de départ (returning date) : .../.../...
 Date de souscription (subscription date) : .../.../...
 Lieu de séjour / Destination : CAMPING DES CHEVRETS

Cotisation pour un séjour d'une semaine (premium for 1 week) :

9€x nombre de semaines de location :

Cotisation pour un week-end (premium for a week-end) :

5 € x nombre de week-ends :

Paiement (payment) :

- Par chèque bancaire à joindre avec ce document à l'ordre de ADELIE ASSURANCES
 By cheque issued by french banks only and to be joint with this form. Payable to ADELIE ASSURANCES

DOCUMENT A ENVOYER A (Document to be sent to) :

ADELIE ASSURANCES 25 Boulevard des Talards 35400 Saint Malo
 RCS 521693374 – Orias 10056862
 Tel. 02.99.20.31.90 / Fax. 02.99.20.31.99

VOS GARANTIES (Your covers)	LIMITE DE GARANTIES (limitation of covers)	FRANCHISE (excess)
Frais d'annulation remboursés en cas de : -Décès ou incapacité temporaire ou permanente. -Dommages matériels grave à votre résidence. -Complication de grossesse -Dommages graves à votre véhicule. -Accident ou panne de votre moyen de transport. -Votre licenciement économique. -L'obtention d'un emploi. -Votre convocation à un examen de rattrapage -Suite à une émeute, un attentat ou un acte de terrorisme survenant à l'étranger sur les lieux de destination ou de séjour. -Suite à une catastrophe naturele survenant à l'étranger sur les lieux de destination ou de séjour. -Suite à un autre événement aléatoire.	Remboursement des frais d'annulation après application du barème prévu aux conditions de vente du camping d'accueil. Dans la limite de 6500 € par personne assurée et de 32000€ par événement.	30 € par personne assurée 20% du montant des frais d'annulation garanti avec un minimum de 150 €. 30 € par personne assurée quand le pris du voyage est inférieur à 150 €.

Assurance annulation

Vous vous apprêtez à réserver vos prochaines vacances ne location ? N'oubliez pas de souscrire à notre assurance annulation !

En cas d'annulation de votre séjour et sous réserve de respecter les différentes conditions énumérées ci dessous, le montant de votre séjour (s'il a été réglé) vous sera remboursé.

Pour être recevable, la notification d'annulation devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 3 jours suivants l'événement entraînant l'annulation (des justificatifs seront joints).

La garantie annulation assure le remboursement du prix contractuel de location en complément des frais d'annulation appliqués par le CAMPING DES CHEVRETS, selon le barème suivant :

- De la réservation à 15 jours du départ : remboursement de 50% du prix du séjour.
- De 14 jours à la date du départ : Remboursement de 100% du prix du voyage.

Les évènements couverts par la garantie annulation sont (liste exhaustive) :

- Décès, incapacité permanente de vous-même, de votre conjoint ou concubin, vos ascendants, descendants, frères et sœurs.
- Dommages matériels grave atteignant votre résidence principale ou secondaire, votre exploitation agricole ou vos locaux professionnels si vous êtes artisan, dirigeant d'entreprise ou si vous exercer une profession libérale.
- Licenciement économique de vous même ou de votre conjoint.
- L'obtention d'un emploi de salarié ou d'un stage rémunéré.
- Votre convocation à un examen de rattrapage dans le cadre d'études supérieures.
- Dommages graves à votre véhicule survenant dans les 48 heures précédant votre départ.
- Un accident ou une panne de votre moyen de transport.
- Une émeute, un attentat ou un acte de terrorisme survenant à l'étranger, dans la ou les villes de destination du séjour.
- Une catastrophe naturelle survenant à l'étranger, dans la ou les villes de destination ou de séjour.
- Un autre événement aléatoire, quel qu'il soit, constituant un obstacle immédiat, réel et sérieux empêchant votre départ et/ ou l'exercice des activités prévues pendant votre voyage.